



Syndicat des Enseignants - Unsa  
Section de Seine Maritime  
77 quai Cavalier de la Salle  
76100 Rouen  
Tél : 02 35 73 16 75  
Email : [76@se-uns.org](mailto:76@se-uns.org)

## **Déclaration préalable à la CAPD du 26 janvier 2012**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Avec bientôt près de 80 000 emplois supprimés en l'espace de cinq ans, la révision générale des politiques publiques (RGPP) aura méthodiquement organisé l'affaiblissement des services publics.

Les conséquences qui se font lourdement sentir sur le terrain, dans les établissements, les écoles, les classes et les actions post et périscolaires, ne sont pourtant que les prémices d'une bombe à retardement qui ne manquera pas d'exploser dans l'avenir. Les écarts scolaires qui se creusent à la défaveur des plus démunis socialement, comme l'ont montré plusieurs évaluations internationales, sont extrêmement inquiétants.

Dans un contexte déjà lourd de conséquences, l'échelon local n'est pas épargné. C'est une nouvelle ponction de 130 postes que le Ministère nous impose. Mais l'arbitraire n'en est pas à une contradiction près !

À cela s'ajoutent des dysfonctionnements inacceptables. Qui dans cette enceinte, et au-delà, accepterait de remplir ses missions professionnelles sur ses fonds propres ? L'Etat ne se donne pas les moyens de financer l'Ecole de la République quand, par ailleurs, il se permet de dépenser 126 000 euros pour un seul déplacement du chef de l'Etat.

Alors, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, que dire aux fonctionnaires tributaires d'une enveloppe budgétaire qui fond comme neige au soleil ? Que dire aux collègues dont les déplacements sont essentiels au bon déroulement de leurs missions ? Que dire aux personnels des RASED qui se voient ainsi contraints de limiter leurs interventions spécialisées auprès des élèves les plus en difficulté de notre système éducatif ? Oh, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, notre Ministre a trouvé la parade en se permettant de justifier la suppression des postes de RASED par l'existence de l'aide personnalisée et des stages de remise à niveau. Nous déplorons qu'en plus haut lieu la différenciation «aide personnalisée» et «aide spécialisée» soit vide de sens. Tout amalgamer aura des conséquences dramatiques à court terme. Chaque élève est une entité et une réponse institutionnelle unique ne constituera pas la réponse à ses besoins propres.

Autre dysfonctionnement de taille : nos directeurs d'écoles sur qui l'institution fait peser le poids de la direction ainsi que celui du pôle vie scolaire, quand dans un établissement du second degré on parle d'équipe de direction et d'équipe de vie scolaire.

Alors, même si le dispositif d'aide administrative a ses limites, il permet aujourd'hui pour les directeurs qui en bénéficient encore un soutien non négligeable ! Mais, une fois encore, nous déplorons le désengagement de l'Etat qui a apposé sa signature au bas d'un protocole d'accord avec le SE-UNSA et qui ne respecte pas son engagement. De nombreux contrats d'EVS « aide administrative » arrivent à terme et ne seront selon l'administration, pas remplacés. Est-ce le résultat d'un Etat souverain qui a, là aussi, décidé de fragiliser l'école et ses acteurs ?

Un collègue contraint de s'absenter pour cause de maladie se voit prélever d'un jour de carence depuis le 1<sup>er</sup> janvier mais l'Etat qui ne respecte pas ses engagements le fait en toute impunité. Sanctionner injustement un collègue malade est désormais possible mais sanctionner l'Etat défaillant reste du domaine du rêve. D'où un grand rêve de changement pour l'Ecole de la République dans son ensemble.

Les collègues ne cessent de nous confier leur mal-être. Les conditions de travail se dégradent, ils s'indignent contre les tentatives d'une gestion managériale et comptable de leur carrière. La baisse de l'offre de formation initiale et continue les insupporte. Les possibilités d'aménager leur carrière se réduisent : restriction des temps partiels, diminution des possibilités de mutation par exemple. Leurs missions s'empilent et certains collègues en sont même, rappelons le, à financer sur leurs propres deniers, l'exercice de certaines d'entre elles puisque l'administration leur a confiées sans pour autant prendre la peine de débloquer l'enveloppe budgétaire suffisante. Permettons nous de qualifier cela de non reconnaissance du travail des enseignants...

Dans le cadre de la CAPD de ce jour, nous traitons des départs en stage DDEAS et DEPS.

Deux remarques :

- au regard des postes de directeurs de SEGPA vacants, il serait souhaitable que les trois candidatures soient retenues et que nous puissions ainsi réduire un peu le déficit en personnels spécialisés sur ces postes.

- concernant le DEPS, le Ministère réfléchit en ce moment à un autre recrutement de ces personnels. Cela aura-t-il des conséquences sur les départs prévus pour la rentrée prochaine ? Le ministère a stipulé que, pendant une période transitoire, dans certains départements où le vivier de titulaires d'un master 2 de psychologie serait insuffisant, le DEPS serait maintenu. Est-ce notre cas ? Question capitale pour notre département en déficit de psychologues scolaires.